



Humidité, moisissures, vice caché ?

Par **oliv66**, le **19/03/2009** à **11:48**

bonjour,rnrnJ'ai acheté un appartement, il y a maintenant deux ans. Sortant d'un logement très humide, l'une de mes premières questions au vendeur fut de savoir ce qu'il en était à ce niveau là; aucun problème d'après lui. Aujourd'hui, je me retrouve avec des traces de moisissures dans toutes les pièces, et en particulier une chambre dont l'eau ruisselle des murs. Les moisissures recouvrent les murs et les absorbeurs rubson au chaque coin de la pièce ne servent à rien.rnLes peintures toutes fraîches lorsque nous avons acheté auraient dû me mettre la puce à l'oreille.rnIl n'en reste pas moins que j' imagine mal cette humidité apparaitre pour la première fois, l'ancien propriétaire a forcément été confronté à ce problème (il n'aurait pas tout repeint avant de vendre), mais il fait l'innocent.rnrnCela peut-il être considéré comme étant un vice caché ? au bout de deux ans, n'est-ce trop tard pour tenter quelque chose ? rnrnmerci d'avance pour votre aide. Olivier